

Coupe Nouvelle Aquitaine

Règlement 2022

Article I PRESENTATION

La Commission Régionale de BMX de Nouvelle Aquitaine (CRBMX), organise en 2022, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine, la Coupe Nouvelle Aquitaine (CNA) de BMX.

Article II PARTICIPANTS

a) La CNA est accessible à tout pilote détenteur d'une licence 2022, à jour, autorisant la compétition de BMX Race, délivrée par la FFC.

b) La CNA se déroulera, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX de février à juin 2022

c) Les dates et lieux retenus sont les suivants :

- dimanche 27 février 2022/ Saint Jean d'Angely
- samedi 5 mars 2022/ Stade Bordelais
- dimanche 6 mars 2022/Le Bouscat
- dimanche 13 mars 2022/ Anglet
- dimanche 27 mars 2022/ Gujan Mestras
- dimanche 3 avril 2022/ Gueret
- dimanche 17 avril 2022/ Saint Léger
- samedi 30 avril 2022/ Avensan
- dimanche 1^{er} mai 2022/ Cavignac
- dimanche 15 mai 2022/ Saint Junien
- dimanche 12 juin 2022/ Denguin
- samedi 25 juin 2022/ Finale à Breuillet

Article III CLASSEMENT INDIVIDUEL - TROPHEE DES CLUBS

a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve. Il n'y a pas de classement spécifique pour des féminines ayant décidé de rouler dans une catégorie masculine (choix à effectuer avant la première manche et irrévocable pour la saison)

b) A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la CNA 2022, le pilote, licencié auprès du Comité Nouvelle Aquitaine ayant marqué le plus de points.

c) L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale. Ne seront pris en compte que les 9 meilleurs classements obtenus (3 jokers possible);

d) En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche. Si il n'est pas possible de les départager sur la dernière manche, il conviendra de remonter à la manche précédente permettant ce départage.

e) Chaque pilote marque les points pour le club auquel il est licencié lors de la première manche;

f) Un classement des clubs affiliés au Comité Nouvelle Aquitaine est organisé: le Trophée des clubs. Il est obtenu en comptant les points de tous les concurrents engagés par chaque club dans toutes les manches et dans toutes les catégories.

Article IV RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20" et Cruiser courue le jour de la manche, ainsi que les pilotes classés de la quatrième à la huitième place pour toutes les petites catégories jusqu'aux benjamins.

b) Les féminines, n'ayant pas fait le choix de rouler avec les garçons, seront récompensées par un classement séparé. Il n'y a donc pas de classement spécifique pour les filles ayant décidé de rouler avec les garçons.

c) Le club organisateur pourra éventuellement, sans obligation, augmenter cette dotation en récompensant toutes ou parties des finalistes des différentes catégories 20" et ou Cruiser;

d) Une cérémonie protocolaire sera systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche. Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club affilié à la F.F.C.(inscrit sur leur licence) ou d'un maillot de sélection régionale ou départementale et en tenue conforme à la réglementation fédérale. Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point;

e) A l'issue du calendrier, le classement général de la CNA de BMX 2022, donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie. Ces récompenses seront fournies par la CRBMX. Ces récompenses pourront avoir la forme d'un bon d'achat pour les catégories experts et élite régional auprès d'un partenaire de matériel de BMX.

f) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le

jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé, avec les mêmes prérogatives qu'à l'alinéa IV d).

Article V CATEGORIES

a) Les pilotes féminines ont le choix avant la première manche de la CNA 2022 de décider si elles roulent en catégories féminines ou avec les garçons experts correspondant à leurs catégories. Ce choix est définitif et sans appel.

Les cadettes et plus, désirant rouler avec les garçons rouleront avec les 17 ans et plus OPEN.

b) En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure. Si ce regroupement n'est pas possible et en particulier pour les filles, le regroupement pourra se faire dans une catégorie inférieure et ou masculine;

b) En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie définie ci-dessous;

c) Les catégories (24) sont les suivantes:

20":

- 7 ans et moins Garçons (G) (2015 et après)

- 8 ans G (2014)

- 8 ans Filles et moins (2014 et après)

- Pupilles G Experts (2012 - 2013)

- Pupilles Filles (2012 - 2013)

- Pupilles G Novices (2012 - 2013)

- Benjamins Experts (2010 - 2011)

- Benjamins Filles (2010 - 2011)

- Benjamins Novices (2010 - 2011)

- Minimes G Experts (2008- 2009)

- Minimes Filles (2008- 2009)

- Minimes G Novices (2008 - 2009)

- Cadets Experts (2006 - 2007)

- Cadettes et plus (2007 et avant)

- Cadets Novices (2006 - 2007)

- 17 ans et plus OPEN (2005 à 1992)

- Elites Régionales: catégorie ouverte aux pilotes nationaux à partir de cadet 1^{ier} année; aux 17 et plus LRP ou déjà inscrits dans cette catégorie (sur proposition du président du club après validation par la CRBMX).

- 30 ans et plus (1992 et avant)

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers minimales/cadets (2006 à 2009)
- Cruisers juniors/19-24 ans (2005 à 1998)
- Cruisers 25/39 ans (1997 à 1983)
- Cruisers vétérans 40 ans et plus (1982 et avant)
- Cruisers Loisirs: pilote de 25 ans et plus (1997 et avant) étant déjà inscrit sur la liste des pilotes loisirs (exceptés les 3 premiers du classement général cruisers loisirs 2021) et pilotes de 25 ans et plus, débutants cruisers ou 20 pouces n'excédant pas 2 années de pratique ou n'ayant jamais participé à une compétition en cruisers ou 20 pouces autres que dans une catégorie loisirs.

Concernant la catégorie cruisers loisirs, un engagement spécifique sur cicleweb va être mis en place.

La commission se garde le droit de changer un pilote de catégorie en cours de saison si elle constatait un trop gros écart de niveau entre ce pilote et le reste du groupe.

Article VII ENGAGEMENTS

a) Les engagements doivent être réalisés via cicleweb au plus tard le lundi 18h00 précédant la course;

b) **ATTENTION : à partir de cette année, passé le lundi 18h00, plus aucune inscription (individuelle ou club) ne pourra être prise en compte.**

c) Les droits d'engagements (9€ pour 2022), hors cicleweb, devront être réglés auprès du club organisateur au plus tard le matin de la course avant la publication des feuilles de race;

d) Pour que ces engagements soient pris en compte, chaque club devra désigner sur engagementbmxsud@laposte.net un quota d'arbitres en fonction du nombre de pilotes engagés (cette règle ne s'applique pas aux clubs des comités extérieurs).

- pas d'obligation d'arbitres jusqu'à 3 pilotes engagés
- 1 arbitre journée ou 2 arbitres demi-journée de 4 à 9 pilotes engagés
- 1 arbitre journée + 1 arbitre demi-journée ou 3 arbitres demi-journée de 10 à 16 pilotes engagés
- 2 arbitres journée ou 4 arbitres demi-journée plus de 16 pilotes engagés

La répartition par club en demi-journée doit permettre de couvrir l'ensemble de la durée de la compétition.

Le club devra désigner un référent club (licencié à jour, n'occupant pas des fonctions

lors de la course au sein du staff arbitral), seul interlocuteur du club auprès du jury.

e) En cas de non-respect de ces quotas d'arbitres, l'engagement des pilotes ne sera effective qu'après paiement, par le club, d'une sanction financière dont le montant est déterminé annuellement par la CRBMX (40 € / arbitre manquant en demi-journée). Le suivi des sanctions est assuré par le comité Régional.

f) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il présente un certificat médical au coordinateur, le jour de l'épreuve, éventuellement par l'intermédiaire du responsable de son club avant 9h00 ou par mail les jours précédents la course;

g) Chaque responsable de club doit contrôler la bonne inscription de ses pilotes le jeudi soir 18h00 sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité de Nouvelle Aquitaine et signaler immédiatement toute anomalie sur engagementbmxsud@laposte.net;

j) Aucune demande de correction ou modification ne sera prise en compte le jour de la course;

Article VIII Championnats départementaux

A partir de cette année, les coupes Nouvelle Aquitaine ne pourront plus être support à un championnat départemental.

Un championnat départemental devra être une compétition à part entière.

Article IX

Un pilote extérieur à la région Nouvelle Aquitaine souhaitant participer à une des manches NA inscrites au calendrier sera obligatoirement inscrit en catégorie « EXPERT » lorsque la catégorie est scindée en 2 : expert/novice.

Un pilote junior, 17/24 ans ou 25/29 ans sera inscrit quand à lui obligatoirement en catégorie « ELITE REGIONALE ».

Article X Autres.

- Tout pilote engagé par son club, sur une manche, est censé connaître le présent règlement et s'y conformer;

- Pour tout point non indiqué au présent règlement, il convient de se référer au règlement FFC titre VI en vigueur.